

messe par la fille de leur concierge, et, y assistant dans le banc des seigneurs, le curé leur donna l'eau bénite et l'encens, et l'encens leur fut également donné à vêpres pendant le *Magnificat*.

Ils ordonnèrent d'abattre la muraille dans toute sa longueur, dans le cimetière, du côté des fossés, jusqu'à la hauteur des petites murailles qui servaient de clôture au cimetière, pour procurer la vue du frontispice de l'église, qui se trouvait enterrée par la hauteur des arbres peupliers, de vendre les grands arbres plantés autour de l'enceinte du château, attendu qu'ils la gênaient et même attiraient les brouillards au château et dans la ville.

A la procession de l'octave de la Fête-Dieu, les recteurs de visite assistèrent à la procession, tenant le premier rang derrière le Saint-Sacrement, ayant au milieu d'eux un enfant adoptif de la Charité avec un cierge à la main et des gants blancs; un père minime, comme seigneur décimateur de Saint-Trivier, à cause du prieuré, leur disputa la préséance, mais fut contraint de marcher derrière eux et derrière ledit enfant adoptif qu'il avait pour domestique.

Le 1^{er} décembre 1739, les Recteurs de l'Hôpital général de la Charité de Lyon reprirent de fief la baronnie de Saint-Trivier et en donnèrent le dénombrement.

Le 26 mai 1741, noble et sage homme M^{re} Antoine La Croix, chanoine, baron et grand obéancier de Saint-Just, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, noble François Deschamps, avocat en parlement, conseiller du Roi et son procureur en la maréchaussée générale de Lyonnais, Forez et Beaujolais, sieurs Jean Pitiot et Charles Milanois, tous Recteurs de l'Hôpital de la Charité de Lyon, en cette qualité seigneurs et barons de Saint-Trivier, seigneurs de Chavagneux et coseigneurs de Genouilleux, faisant tant pour eux que pour leurs confrères absents qui les ont députés pour le présent voyage du mois de mai concèdent, à titre d'abénévis à sieur Jean